



Protection d'actifs (résidence, placements, etc.)

- Biens transférés en fiducie sont protégés des risques financiers (*personnels / affaires*).
- Fiducies de protection d'actif généralement utilisées par les gens d'affaires et par les professionnels pour protéger leur patrimoine.

Fractionnement du revenu d'entreprise (épargnes fiscales)

- Revenu gagné par la fiducie (*ex: dividendes*) peut être attribué aux bénéficiaires de la fiducie.
- Généralement avantageux de payer du revenu d'entreprise aux « bénéficiaires » majeurs et « à charge » qui ont peu ou pas de revenus (*exemption personnelle de base et bas taux d'impôt*).

Gel successoral (report ou réduction des impôts au décès)

- Fiscalité impose une disposition présumée de tous les biens au décès et le paiement des impôts sur le gain en capital.
- Généralement avantageux de « geler » (*crystalliser*) la valeur des actifs de croissance au profit des « enfants » (*héritiers*).

Fractionnement du gain en capital admissible à l'ECGC (épargnes fiscales)

- Toute personne (*mineure ou majeure*) a droit à 835 716\$ de déduction de gain en capital si elle dispose d'actions admissibles de petite entreprise.
- Généralement avantageux d'optimiser l'incorporation pour multiplier l'ECGC avec la famille (*conjoint / enfants*).

Transmission d'entreprise intergénérationnelle (épargnes fiscales)

- Fiscalité désavantageuse pour les transferts entre « personnes liées ».
- Généralement avantageux de détenir les actions d'une entreprise familiale par une fiducie familiale pour être éventuellement attribuées à un fils/fille (*bénéficiaire de la fiducie*) sans impact fiscal au moment opportun.

Fractionnement du revenu de biens (épargnes fiscales)

- Il est avantageux de prêter des fonds à une fiducie au taux prescrit (1%). Le revenu gagné peut être attribué à des enfants mineurs pour leurs besoins (*dépenses*).
- Généralement avantageux pour un parent qui détient des titres à revenu fixe et qui peut (*veut*) aider ses enfants et petits-enfants.